

## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

## Extrait du registre des délibérations

## Comité syndical du 22 janvier 2024 Délibération n° 2024-06

Objet de la délibération : programmation 2024 « Territoires en action »

**Président :** Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 27 (dont 25 votants)

Date de convocation: 16 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre le vingt-deux janvier à dix-sept heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

**Membres présents:** Philippe LUCOTTE, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON (Montbardois) ;

Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne);

Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Gilbert THOREY, GUY MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine);

Pierre POILLOT, Denis NEAULT, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liernais);

Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY (Saulieu);

Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

Membres excusés: Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Aurélio RIBEIRO (Montbardois); Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne); Florence DELARUE, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, (Pays d'Alésia et de la Seine); Graziella GUERRE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais); Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu); Catherine SADON, Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

## **PAYS AUXOIS MORVAN**

www.auxoismorvan.fr

03 80 49 65 09

13 rue de l'hôtel de ville 21350 Vitteaux

ID: 021-200048544-20240122-2024\_06-DE

0

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a lancé en 2022 sa nouvelle politique contractuelle à destination des territoires de projets : « Territoires en Action ». En février 2022, le Pays Auxois Morvan s'est positionné afin de bénéficier de cet accompagnement pour le territoire. Sur la base d'un principe de différenciation territoriale et de prise en compte de l'indice de fragilité de l'INSEE, une enveloppe de 2 467 714 € a été attribuée au Pays Auxois Morvan.

Par la délibération n°2023-05 du 9 mars 2023, le Comité syndical a validé la candidature du Pays Auxois Morvan pour le programme « Territoires en Action », ainsi que la répartition de la maquette financière par axes d'intervention.

Afin de rendre opérationnel ce programme, il convient, chaque année, de présenter la programmation prévisionnelle de ce contrat.

Durant l'année 2023, **13 projets éligibles ont été (pré)-identifiés.** Certains sont en cours de maturation, d'autres déjà en cours d'accompagnement par l'équipe du Pays.

Axe 1 : Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique

Nom du porteur	Projet	Subvention prévisionnelle				
Communauté de communes des Terres d'Auxois						
Commune d'Epoisses	Aménagement de la place du champ de foire	80 000,00 €				
Communauté de commu	nes Ouche et Montagne					
Commune de Fleurey-sur- Ouche	Aménagement qualitatif de la grande rue	80 000,00 €				
Commune de Mâlain	Aménagement qualitatif de la grande rue	80 000,00 €				
Communauté de commu	nes du Pays d'Alésia et de la Seine					
Commune de Pouillenay	Aménagement de la grande rue et de l'espace public	80 000,00 €				
Commune de Bussy-le- Grand	Aménagement qualitatif de la rue principale	80 000,00 €				
Communauté de commu	nes du Montbardois					
Commune de Montbard	Re-végétalisation de la cour d'école	80 000,00 €				

Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population

Nom du porteur	Projet	Subvention prévisionnelle				
Communauté de communes des Terres d'Auxois						
SESAM	Maison de l'eau et de la biodiversité	169 527,00 €				
CC Terres d'Auxois	Réhabilitation de l'ancien tribunal pour y mettre l'école de musique	200 000,00 €				
Commune de Missery	Création d'un multi-services	200 000,00 €				
CC Terres d'Auxois	Réhabilitation et extension de la restauration scolaire à Précy-sous-Thil	90 000,00 €				
Communauté de commu	nes Ouche et Montagne					
Commune de Sombernon	Réhabilitation de la maison du Pourpris pour créer un tiers-lieux culturel	100 000,00 €				
Communauté de commu	nes du Pays d'Alésia et de la Seine					
Commune d'Alise Sainte Reine	Réhabilitation de la maison Jouard	200 000,00 €				
Communauté de commu	nes de Saulieu					
Commune de Saulieu	Création d'un Tiers lieux culturel à l'espace Sallier	200 000,00 €				

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID: 021-200048544-20240122-2024

Compte tenu de la répartition de la maquette financière décidée lors du comité syndical du 9 mars 2023, la maquette financière se répartit, à ce jour, comme suit :

	Montant maquette financière	Subventions prévisionnelle	Reste à programmer
Axe 1 : Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	750 000,00 €	480 000,00 €	270 000,00 €
Axe 2 : Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	1 233 857,00 €	1 159 527,00 €	74 330,00 €
Axe 3 : Faciliter l'accès à la santé pour tous	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Axe 4 : Favoriser les mobilités du quotidien	87 085,60 €	0,00 €	87 085,60 €
Axe 5 (proposé par le territoire) : Patrimoine, Tourisme	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Enveloppe non affectée	246 771,40 €		246 771,40 €
TOTAL	2 467 714,00 €	1 639 527,00 €	828 187,00 €

Il convient de rappeler également que la répartition financière par axe d'intervention est fixe, jusqu'en 2026 et que les premiers dossiers seront programmés début 2024. La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au 31 décembre 2025.

Un avenant au contrat pourra être envisagé en 2026, à l'issue du renouvellement des exécutifs municipaux et communautaires. Les dossiers qui seront présentés lors de cette 2ème phase devront être déposés sur la plateforme avant le 31 août 2028. Cet avenant pourra potentiellement porter sur la mise à jour des fiches par axe d'intervention et la mise à jour de la maquette financière.

Enfin, il est à noter que le dépôt des dossiers se fait « au fil de l'eau » et que le tableau de programmation peut être modifié, tant pour enlever des projets que pour en rajouter.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour:

25

Contre:

Abstentions:

1) Valide le tableau de programmation proposé

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ

Président du Pôle d'Expilibre de ritorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or, Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.